

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
7, 8 ET 9 JUILLET 2015, MONTRÉAL (QUÉBEC)**

**Résolution n° 01/2015**

---

**TITRE:** Soutien à la mise en œuvre intégrale des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada

---

**OBJET:** Pensionnats indiens

---

**PROPOSEUR(E):** Michael LeBourdais, Chef, Première Nation de Whispering Pines/Clinton, C.-B.

---

**COPROPOSEUR(E):** Ronald Ignace, Chef, bande indienne de Skeetchestn, C.-B.

---

**DÉCISION:** Adoptée par consensus

---

**ATTENDU QUE:**

- A. Les travaux de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) ont joué un rôle nécessaire et crucial pour lancer le long processus de réconciliation. Toutes et tous, nous devons rendre hommage et célébrer le courage de tous les survivants qui sont sortis de l'ombre pour relater leurs expériences, leurs récits et leur vérité et décrire la véritable ampleur des conséquences immédiates et des séquelles intergénérationnelles des pensionnats indiens. La publication de son rapport est une occasion unique pour le Canada et les provinces, en partenariat avec les Premières nations, de s'engager ensemble vers un changement.
- B. C'est grâce au courage de ces survivants que justice a été rendue avec la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de 2007, et que la CVR a été mise sur pied établie en vertu de ladite Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de 2007.
- C. La CVR a organisé 7 activités nationales et recueilli plus de 7 000 déclarations de survivants. La CVR disposait d'un mandat de six ans en vue de sensibiliser l'opinion et compiler des renseignements relatifs à l'histoire et aux séquelles persistantes du système des pensionnats indiens, et d'encadrer et orienter un processus de vérité, de guérison et de réconciliation.
- D. Le 2 juin 2015, lors des activités de clôture de la CVR à Ottawa (Ontario), le juge Murray Sinclair a publié le document de la CVR intitulé *Honoring the Truth, Reconciling for the Future: A Summary of the Final Report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada (Rendre hommage à la vérité, se réconcilier pour l'avenir)* :

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 8<sup>e</sup> jour de juillet 2015 à Montréal (Québec)**

**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**

**01 – 2015**  
Page 1 de 2

*un résumé du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*). Ce rapport sommaire contient 94 Appels à l'action destinés à tous les ordres de gouvernement, qui doivent être mis en œuvre pour à tout le moins respecter, reconnaître et réconcilier pour le bien des générations futures.

- E. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
- i. Article 8, (2) : Les États mettent en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant :
    - a) Tout acte ayant pour but ou pour effet de priver les autochtones de leur intégrité en tant que peuples distincts, ou de leurs valeurs culturelles ou leur identité ethnique.
    - d) Toute forme d'assimilation ou d'intégration forcée.
- F. La réconciliation doit être appuyée par un cadre législatif, réglementaire, politique et administratif qui non seulement englobe les Appels à l'action de la CVR mais soutient aussi des mécanismes pour sceller une réconciliation permanente entre les Premières Nations et la Couronne.
- G. En tant que preuve d'un véritable engagement envers la réconciliation, et conformément à sa responsabilité de préserver l'honneur de la Couronne, le gouvernement fédéral, comme les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales, devrait prendre des mesures immédiates pour mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans le résumé du rapport final de la CVR.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Appellent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les administrations municipales, à prendre des mesures immédiates pour mettre en œuvre tous les Appels à l'action contenus dans le résumé du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada, rendu public le 2 juin 2015.
2. Confèrent au Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations (APN) le mandat de mettre sur pied et de coordonner un groupe de travail politique composé de membres du Comité exécutif de l'APN, en vue d'élaborer une trousse d'action pour définir avec précision les rôles de l'APN, des régions et des Premières Nations en ce qui concerne la mise en œuvre des Appels à l'action de la CVR.
3. Confèrent au Secrétariat de l'APN le mandat de produire, à l'intention des Chefs en Assemblée, un rapport d'étape sur les progrès accomplis dans le cadre de la présente résolution à chaque assemblée de l'APN, y compris aux Assemblées générales annuelles et aux Assemblées extraordinaires des Chefs, au cours des cinq prochaines années.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 8<sup>e</sup> jour de juillet 2015 à Montréal (Québec)



**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**